



GALILEE
Asset Management

Information en
matière de durabilité

Article 10 SFDR

Galilee Global Thematics
Article 8 SFDR

FR0013241858 (part RC)

FR0013508876 (part IC)

Résumé

Le Fonds Galilee Global Thematics promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier :

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

L'analyse ESG des instruments financiers vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en termes de Gouvernance en s'appuyant exclusivement sur la recherche du fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises qui attribue une notation finale ESG allant de 0 à 100 (0 étant la meilleure note). L'analyse est basée sur une méthodologie intégrant une approche « best-in-class » en sélectionnant des fonds parmi 50% des mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à un autre.

Par ailleurs, différents filtres contraignants sont appliqués (exclusions normatives et exclusions des controverses sévères).

Ainsi la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction et la prise en compte de critères spécifiques à chacun des piliers E, S et G permet de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

Allocation d'actifs :

Au moins 90% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales, méthodes applicables et sources (y compris leurs limites), diligences mises en œuvre et politiques d'engagement :

Le système de notation établi par le prestataire externe est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG. A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue permettant à l'équipe de gestion d'utiliser ces données dans le cadre de la construction du portefeuille du fonds.

Cette note ESG est ensuite utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

En complément des filtres d'exclusions tels que décrit ci-dessus, la méthodologie utilise une approche « best-in-class » couplée à une approche spécifique aux fonds de fonds. Cela permet de s'assurer du respect de la politique d'investissement responsable et de la politique d'exclusions par les OPCVM sélectionnés dans la mesure où une potentielle incohérence peut survenir entre les stratégies ESG des OPCVM sous-jacents et la stratégie ESG de Galilee Global Thematics. A défaut de cohérence entre les différentes stratégies, les fonds sous-jacents concernés ne pourront pas faire partie de l'univers d'investissement ni entrer dans la composition du portefeuille du fonds.

Par ailleurs, le fonds doit obtenir, en tout temps, une note moyenne inférieure à celle de son univers d'investissement à des fins de comparaison. Au moins 90% des fonds investis dans le FCP devront faire l'objet d'une notation extra-financière.

Cette méthodologie comporte certaines limites liées à la récupération et à l'utilisation des données ESG, dans la mesure où le recours à un prestataire unique peut soulever des problématiques liées à l'absence de données ou encore la qualité des données mais aussi l'identification de facteurs pertinents pour le fonds Galilee Global Thematics. Conscient de ces limites, Galilee Asset Management a mis en place des mesures permettant de les atténuer par une combinaison d'approches autour des éléments suivants : le suivi des controverses, une évaluation qualitative qui permet de soulever les potentielles incohérences concernant les données extra-financières auprès du prestataire ou en effectuant des diligences supplémentaires des scores ESG.

Toutes les données extra-financières, externes comme internes, sont centralisées par l'équipe de gestion qui effectue un premier contrôle qualitatif de traitement des données. Ainsi, la liste d'exclusion du fonds ainsi que les données relatives aux notations ESG de tous les fonds présents dans l'univers d'investissement sont mises à jour mensuellement, afin de s'assurer que la méthodologie soit respectée en tout temps et pour toutes souscriptions.

Des diligences raisonnables sont réalisées par les équipes de Galilee Asset Management, tant en 1^e niveau de contrôle par le gérant du fonds, que par les équipes de contrôle en second niveau. Les équipes de gestion sont chargées de suivre les dépassements au jour le jour, tandis que les contrôles de second niveau permettent d'alerter les gérants et d'exiger que les portefeuilles soient remis en conformité dès que possible et dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un comité ESG a aussi été désigné en interne afin d'examiner tout risque de durabilité susceptible de survenir ou portant sur une valeur détenue dans le portefeuille du fonds. Par ailleurs, en cas d'incohérences soulevées dans le cadre des notations ESG, de la stratégie d'investissement ou des controverses, celles-ci sont présentées au comité ESG qui déterminera la démarche à suivre.

Il y a donc un suivi continu de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, un rapport annuel aux investisseurs est réalisé comprenant un reporting sur la stratégie d'investissement ESG du fonds.

Indice de référence :

Le fonds a recours à un indice de référence qui n'est pas aligné sur ses caractéristiques ESG.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des fonds sous-jacents dans la construction du portefeuille.

Ainsi, différents filtres sont appliqués dans le cadre du processus de sélection des fonds afin de restreindre les investissements dans des fonds qui affichent une exposition significative à certaines activités qui seraient contraires aux principes ESG :

- Exclusions normatives d'investissements qui ne respectent pas certains principes éthiques ou moraux, mais aussi les normes internationales (armes controversées, violation du pacte des Nations Unies)
- Controverses sévères concernant des fonds faisant l'objet d'une ou plusieurs controverses sévères sur l'échelle de notation établie par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

Les fonds sous-jacents ont été analysés et notés par un prestataire externe spécialisé. Une notation ESG est disponible pour chaque fonds permettant de les évaluer mais aussi une notation par pilier E, S et G afin d'évaluer chaque caractéristique individuellement. Seuls les fonds présentant un score environnemental, social et de gouvernance sous le seuil de notation calculé par l'équipe de gestion, dans le respect de son approche « best-in-class », pourront intégrer le portefeuille du fonds.

Stratégie d'investissement

Galilee Asset Management s'appuie exclusivement sur la recherche d'un prestataire externe reconnu qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. La méthodologie est basée sur une approche par le risque cherchant à évaluer dans quelle mesure une entreprise parvient à atténuer les risques ESG.

Le fonds prend en compte les risques de durabilité à chaque grande étape du processus d'investissement, depuis l'analyse d'opportunités jusqu'au suivi post-investissement. La stratégie d'investissement durable s'articule autour de 4 axes :

L'univers d'investissement exclut certains fonds qui ne semblent pas alignés avec les grands enjeux sociétaux actuels conformément à sa politique d'exclusion (exclusions normatives et controverses sévères) ;

Une analyse fondée, entre autres, sur la manière dont les fonds sous-jacents sont exposés et prennent en compte les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités ;

L'univers d'investissement est ainsi filtré selon les notations de risque ESG fournies par le prestataire externe spécialisé Sustainalytics® ;

L'évaluation et le suivi d'indicateurs de durabilité au niveau du portefeuille du fonds de façon continue tout au long de la détention des fonds en portefeuille et au moins de façon mensuelle.

La vérification du respect de la politique d'investissement responsable et de la politique d'exclusions des OPCVM sélectionnés étant réalisée par la société de gestion des fonds concernés, une potentielle incohérence peut survenir entre les stratégies ESG des OPCVM sous-jacents (critères, approches, contraintes...) et la stratégie ESG du fonds Galilee Global Thematics, notamment lorsque la société sélectionne des fonds qu'elle ne gère pas et qui disposent d'approches de prise en compte des critères extra-financiers différentes (p.ex. critères, analyses, pondérations ou objectifs mesurables différents). Les OPCVM sous-jacents peuvent a priori mettre en place des approches différentes, néanmoins, la cohérence des approches est appréciée par l'alignement des politiques appliquées par chaque OPCVM sélectionné avec celles de Galilee Asset Management. Ainsi, à la suite d'une analyse qualitative, la société de gestion s'engage à ce que les stratégies d'investissement de ces OPCVM soient compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds. A défaut, les OPCVM concernés ne pourront pas faire partis de l'univers investissable ni entrer dans la composition du portefeuille du fonds.

Enfin, le gérant du fonds pourrait être amené à désinvestir dans les meilleurs délais une valeur contribuant à la performance financière du fonds en raison d'un événement qui va affecter sa notation ESG en application des filtres extra-financiers E, S et G et la rendre ainsi inéligible au fonds.

La politique d'investissement responsable, d'intégration du risque de durabilité, de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion

Proportion d'investissement

Le fonds réalise majoritairement des investissements indirects dans des fonds sous-jacents. Ainsi, la proportion minimale des investissements du fonds utilisés pour satisfaire aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement est de 90%.

Les 10% restant comprennent les liquidités et les produits dérivés ainsi que les investissements pour lesquels les données ESG sont insuffisantes.

En cas d'utilisation de dérivés, leur prise en compte se fait en transparence au niveau de l'émetteur/du panier sous-jacent permettant de s'assurer du respect de la stratégie d'investissement ESG. Cependant, ceux-ci sont compris dans les 10% restant afin de s'assurer que les effets de compensation des positions longues/courtes ne viennent pas augmenter artificiellement la part représentant les investissements du fonds utilisés pour satisfaire aux caractéristiques ESG.

Le Fonds ne s'engage pas actuellement à réaliser l'un des objectifs environnementaux prévus à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxinomie"), et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères dudit Règlement. Ainsi, l'alignement minimum sur la taxinomie des investissements du Fonds, mesuré par tous les indicateurs clés de performance disponibles (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation), est de 0 % tel que démontré par le graphique ci-dessous. La part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes est donc de 0%.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Toutes les données extra-financières, externes comme internes, sont centralisées par l'équipe de gestion qui effectue un premier contrôle qualitatif de traitement des données. Ainsi, la liste d'exclusion du fonds ainsi que les données relatives aux notations ESG de tous les titres présents dans l'univers d'investissement sont mises à jour chaque mois, afin de s'assurer que la méthodologie soit respectée en tout temps et pour toutes souscriptions.

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales, le gestionnaire utilise les indicateurs de son prestataire externe Sustainalytics® ainsi que les indicateurs issus des principales incidences négatives (PIN) tels que : l'empreinte carbone, émission de gaz à effet de serre, la violation des principes de l'ONU, le taux d'exposition aux armes controversées ou encore l'indicateur social etc.

Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

L'équipe de gestion utilise des éléments contraignants pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier. Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la sélection des titres sont les suivants :

- une approche significativement engageante couplée à une logique «Best in class» consistant à sélectionner des fonds parmi 50% des mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à un autre.
- La nécessité pour le portefeuille du fonds d'obtenir en tout temps une note moyenne inférieure à celle de son univers d'investissement à des fins de comparaison ;
- L'application d'un filtre d'exclusions normatives tel que décrit ci-dessus ;
- La vérification du respect de la politique d'investissement responsable et de la politique d'exclusions par les OPCVM sélectionnés dans la mesure où une potentielle incohérence peut survenir entre les stratégies ESG des OPCVM sous-jacents (critères, approches, contraintes...) et la stratégie ESG de l'OPCVM, notamment lorsque la société sélectionne des fonds qu'elle ne gère pas et qui disposent d'approches de prise en compte des critères extra-financiers différentes (p.ex. critères, analyses, pondérations ou objectifs mesurables différents). Les fonds sous-jacents peuvent a priori mettre en place des approches différentes, néanmoins, la cohérence des approches est appréciée par l'alignement des politiques appliquées par chaque fonds sélectionné avec celles de Galilee Asset Management. Ainsi, à la suite d'une analyse qualitative, le fonds s'engage à ce que les stratégies d'investissement des fonds sous-jacents soient compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds. A défaut, les fonds sous-jacents concernés ne pourront pas faire partie

- de l'univers d'investissement ni entrer dans la composition du portefeuille du fonds
- Au moins 90% des fonds investis dans le FCP devront faire l'objet d'une notation extra-financière.

Suite à la mise en place de ces différents filtres, les données sont traitées et examinées afin de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

Sources et traitement des données

Galilee Asset Management s'appuie exclusivement sur la recherche du fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises et attribue une notation ESG.

Le système de notation est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG (le capital humain, la santé et la sécurité au travail etc.) et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG (atteinte à la réputation de la société etc.). A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue, déterminée exclusivement par ce prestataire, allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum. Ainsi, la note ESG de chaque fonds est comparée à la moyenne obtenue une fois les filtres d'exclusions appliqués afin de distinguer les meilleures pratiques dans chaque secteur.

Cette note ESG est ensuite utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

Ces informations sont à la disposition de l'équipe de gestion pour déployer la politique d'intégration des risques de durabilité au sein de l'OPC. Par ailleurs, l'équipe de gestion peut accéder quotidiennement aux analyses extra-financières (incluant les notes ESG) effectuées par le prestataire externe sur toutes les fonds de l'univers d'investissement, ce qui leur permet d'obtenir des informations rapides et actualisées sur les actifs en portefeuille.

Limites aux méthodes et aux données

Les limites méthodologiques sont par construction liées à la récupération et à l'utilisation des données ESG dans la mesure où le recours à un prestataire externe spécialisé dans la fourniture de données et la notation ESG peut soulever les problématiques suivantes :

- Celles liées à l'absence ou l'insuffisance d'informations relatives à certaines sociétés que le prestataire externe intègre dans sa méthode de calcul des scores ESG ;
- Celles liées à la quantité ou la qualité des données à traiter par le prestataire externe : le flux d'informations significatif doit continuellement alimenter sa méthode de calcul des scores ESG ;
- Celles liées à l'identification de facteurs pertinents pour que l'analyse ESG soit conduite conformément au cadre méthodologique établi par le prestataire externe. Ce travail d'identification s'effectue en amont étant donné que chaque secteur possède ses propres indicateurs jugés importants par le prestataire externe.

Conscients de ces limites, Galilee Asset Management a mis en place une combinaison d'approches permettant d'atténuer ces limites : le suivi des controverses, une évaluation qualitative qui permet de relever les potentielles incohérences à soulever auprès du prestataire ou en encore par le biais de diligences supplémentaires.

Enfin, l'évolution des controverses étant difficile à appréhender, Galilee Asset Management pourrait être amenée à revoir son opinion sur la qualité ESG d'une valeur en portefeuille si une controverse se produit sur un sujet non identifié

à l'origine. Ainsi, Galilee Asset Management peut envisager des exceptions à ces règles d'exclusions sur la base d'une analyse qualitative démontrant que les risques sont atténués de manière efficace et suffisante permettant l'intégration des OPC concernés. Ces exceptions doivent être négligeables et sont présentées et revues dans le cadre du comité ESG. Par ailleurs, le gérant du fonds pourrait être amené à désinvestir, dans les meilleurs délais, une valeur contribuant à la performance financière du FCP, en raison d'un événement qui va affecter sa notation ESG en application des filtres extra-financiers E, S et G et la rendre ainsi inéligible à l'OPCVM.

Diligence raisonnable

Des diligences raisonnables sont réalisées par les équipes de Galilee Asset Management, tant en 1^{er} niveau de contrôle par le gérant du fonds, que par les équipes de contrôle en second niveau. Ainsi, l'équipe de gestion est responsable de la définition du processus d'investissement du fonds, y compris la conception du cadre de risque approprié en collaboration avec les équipes de contrôle. Ces deux procédures rappellent le strict respect des réglementations et des contraintes contractuelles. Les équipes de gestion sont chargées de suivre les dépassements au jour le jour, tandis que les contrôles de second niveau permettent d'alerter les gérants et d'exiger que les portefeuilles soient remis en conformité dès que possible et dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un comité ESG a aussi été désigné en interne afin d'examiner tout risque de durabilité susceptible de survenir ou portant sur une valeur détenue dans le portefeuille du fonds. Par ailleurs, en cas d'incohérences soulevées dans le cadre des notations ESG, de la stratégie d'investissement ou des controverses, celles-ci sont présentées au comité ESG qui déterminera la démarche à suivre.

Il y a donc un suivi continu de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, un rapport annuel aux investisseurs est réalisé comprenant un reporting sur la stratégie d'investissement ESG du fonds.

Politique d'engagement

Galilee Asset Management mène une politique d'engagement auprès des émetteurs dans lesquels ses fonds sont investis. Les émetteurs sont principalement choisis en fonction du niveau d'exposition du sujet en question dans la mesure où les questions environnementales, sociales et de gouvernance auxquelles les entreprises sont confrontées ont un impact majeur sur la société, tant en termes de risques que d'opportunités.

Galilee Asset Management estime que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité d'actionnaire. Ainsi, l'approche en matière d'engagement vise à encourager les sociétés ayant un impact positif sur l'environnement, l'emploi, l'inclusion, l'innovation et la santé, en les finançant activement après en avoir analysé la stratégie et le potentiel économique et boursier. Elle vise également, à travers le dialogue à sensibiliser les entreprises à leurs risques extra-financiers et à améliorer leurs pratiques dans le domaine de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

La société de gestion vote aux assemblées générales en tant qu'actionnaire des titres détenus au sein de ses OPCVM qui investissent en titres vifs en direct, quel que soit le niveau de détention des portefeuilles intégrant des critères ESG dans leur processus d'investissement.

La politique d'engagement de Galilee Asset Management a pour objectif d'instaurer un dialogue constructif avec les sociétés cotées afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable, dans la mesure où l'équipe de gestion considère cela pertinent dans le cadre de sa responsabilité d'investisseur envers ses clients.

Par ailleurs, bien que le fonds Galilee Global Thematics réalise principalement des investissements indirects, Galilee Asset Management reste très attentive aux pratiques de bonnes gouvernances des sociétés bénéficiaires des investissements. Ainsi le fonds prévoit l'exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses sévères sur l'échelle

de notation établie par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®. Cela permet notamment à l'équipe de gestion de promouvoir un engagement positif vers des émetteurs non-impliqués dans des secteurs et des activités liés à des controverses majeures.

Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.



GALILEE
Asset Management

Société de Gestion de Portefeuille

Agrément par l'AMF N°GP 00-023 - ORIAS N°12068677

10, Boulevard Tauler 67000 Strasbourg

95, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

T +33 (0)3 90 22 92 60 | F +33 (0)3 90 22 92 68

www.galilee-am.com